

COMPTE RENDU
du conseil municipal du
01/09/2020 septembre 2020

1 – Demande de subventions des associations

Le conseil délibère sur les demandes de subventions reçues pour l'année 2020 et décide à la majorité des suffrages exprimés d'allouer les aides suivantes :

Comité de Jumelage	900 €
Club St Michel	500 €
Les Compagnons de Miramande	250 €
Club de Tarot	250 €
Aiguilhe Football Club	1 200 €
Aiguilhe Animation	2 500 €
Secours Catholique	300 €
Secours Populaire	300 €
APE Ecole la Coustette	465.00 €
FNACA	320 €
JUSTICE ET PARTAGE	80 €
TOTAL	7 065.00 €

Désignation d'un représentant et d'un suppléant au CIL (Conférence Intercommunale du Logement)

La Conférence Intercommunale du Logement (CIL) a notamment pour missions :

- De définir des objectifs en matière d'attribution de logements et de mutations sur le patrimoine locatif social présent ou prévu sur le territoire
- De définir les modalités de relogement des personnes déclarées prioritaires
- De mettre en place la Convention Intercommunale d'Attribution (CIA)
- De suivre la mise en œuvre du plan partenariat de gestion de la demande et d'information des demandeurs

Conformément au règlement intérieur de la CIL, du 26 mars 2018, au cours de six premiers mois suivant les élections, il convient pour chaque collectivité de désigner son représentant et un suppléant pour siéger à la CIL. Les élus sont membres pour la durée de leur mandat. Le conseil décide de retenir Jacqueline NAVARRO (titulaire) et Josiane VARENNE (suppléante)

Compétence de la gestion des eaux pluviales

Le conseil municipal demande à la communauté d'Agglomération du Puy en Velay de bénéficier d'une délégation lui permettant de continuer à assurer la gestion, l'exploitation et l'entretien des biens affectés à l'exercice de la compétence « gestion des eaux pluviales urbaines » et de préparer la convention correspondante.

Travaux :

Eclairage public – rocher Saint Michel chemin de Ronde

Le conseil municipal a approuvé les travaux d'éclairage public au rocher Saint Michel sur le chemin de ronde.

Travaux de voirie Montade de la Boriette

Le conseil municipal décide d'effectuer les travaux de réfection de la montade de la Boriette. Ils devraient démarrer en automne

Travaux de voirie Chemin de la Boriette

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec la mairie de Polignac pour l'exécution des travaux chemin de la Boriette dans le cadre de leur marché à bon de commande avec l'entreprise BROC.

Concernant les travaux Bd Chantemesse, nous attendons le retour du syndic concernant la mise en place d'un bail emphytéotique si toutes les parties en sont d'accord.

Les travaux concernant l'extension des bâtiments techniques devraient démarrer dès septembre
Le règlement intérieur des temps périscolaires (la cantine, la garderie et les études surveillées) a été mis à jour et adressé à chaque parent.

Le prochain conseil municipal devrait avoir lieu le 1er octobre prochain.